



Résiliation formation à distance

Par Poulette

Bonjour

J'ai signé un contrat avec une école de formation à distance.

Je souhaite arrêter la formation car je suis actuellement au chômage et que financièrement il est compliqué de la financer.

Je souhaite jouer sur le fait que le délai de 7 jours de réflexion avant signature du contrat n'a pas été respecté.

L'organisme de formation ne veut rien entendre et juge que je dois quand même payer la formation dans sa totalité car j'ai déjà effectué des heures de formation sur leur plateforme.

Ont ils raisons?